

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220524-07-DE
Date de télétransmission : 27/05/2022
Date de réception préfecture : 27/05/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 24 Mai 2022

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation

18 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Mai à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Ludovic LEGGERI, Sébastien POINT.

Représentés : Carole SALEUR par Dominique GRANDIEU.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Aménagement de la rue Voltaire et du quartier des Philosophes à Champigneulles – convention de groupement de commande

N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

L'aménagement de la rue Voltaire et du quartier des Philosophes à Champigneulles a fait l'objet d'études préalables en vue de la réalisation de travaux courant 2022.

Dans le cadre de cette opération :

- La Communauté de Communes du Bassin Pompey assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voirie, de rénovation de l'assainissement, d'éclairage public ;
- Enedis assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relatifs aux réseaux de distribution d'électricité dans le cadre du nouveau contrat de concession en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- La commune de Champigneulles assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de télécommunications et d'espaces verts.

Dans un souci de cohérence d'aménagement par un chantier unique et afin d'optimiser l'achat public sur cette opération, il est proposé de créer un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la Commune de Champigneulles et ENEDIS pour la passation d'un marché de travaux et le recrutement d'un coordinateur de sécurité et de protection de la santé.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey serait désignée comme coordonnateur du groupement pour les marchés passés pour la réalisation de cette opération.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention, d'autoriser le Président à signer la convention et de désigner le représentant du Bassin de Pompey, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement de commande.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

DESIGNE Monsieur Jean-Jacques MAXANT, membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

DESIGNE Denis MACHADO, suppléant du membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC